

**PROCES-VERBAL N° 13
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE LUNDI 26 OCTOBRE 2020 A 20 H. 00**

Sont excusés : Favre Jean-Michel, Favre Vincent, Morier Daniel, Morier Yasmine

Sont absents : Martin Philippe, Martin Serge, Petoud Philippe, Petoud Valérie

Les scrutatrices sont Mmes Mireille Fitzé et Viviane Favre.

En remplacement de la secrétaire, le procès-verbal est tenu par Mme Isabelle Roulin.

1. Appel

27 personnes sont présentes. Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal N° 12 du 22 juin 2020
4. Communication du bureau
5. Communications municipales
6. Préavis municipal N° 04/2020 relatif à l'arrêté d'imposition
7. Préavis municipal N° 02/2020 relatif à la réfection du congélateur communal
8. Propositions individuelles
9. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Communications du bureau

Il n'y en a pas.

5. Communications municipales

Victor Favre informe qu'une ordonnance fédérale a été édictée et que les échelles à poissons vont être démontées dans tout le canton. L'échelle de St-Barthélemy, ainsi que le barrage sont donc concernés. La raison invoquée est que les poissons ne montent plus les cours d'eau.

6. Préavis municipal n° 04/2020 relatif à l'arrêté d'imposition 2021

a) rapport de la Commission des finances

Il est lu par Gino Angelini en l'absence de Jean-Michel Favre, rapporteur excusé.

La Commission des finances est d'accord avec la Municipalité. La date butoir pour transmettre le taux d'imposition est trop tôt par rapport à la date à laquelle le budget est transmis. Il est donc très difficile d'avoir une vision claire de l'avenir. En fonction du résultat de l'exercice 2020, le taux d'imposition 2022 pourra être ajusté le moment venu.

b) discussion

Dominique Dafflon rappelle qu'il est difficile de fixer le taux d'imposition au vu des éléments manquants. Il y a une bonne nouvelle toutefois : la commune a touché CHF 13'000.- en retour pour 2019 sur la facture sociale.

c) décision

Le Conseil communal

- vu le préavis municipal N° 04/2020
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

- décide d'accepter à l'unanimité l'arrêté d'imposition 2021 comprenant un taux de 75% sur le revenu et la fortune.

7. Préavis municipal n° 02/2020 relatif à la réfection du congélateur communal

a) rapport de la commission ad hoc

Il est lu par Jean-Pierre Allaz, rapporteur : la commission a reçu tout d'abord des photos du plafond en bois complètement pourri et a constaté sur place l'état d'insalubrité des locaux. La commission a été surprise que la Municipalité décide de garder la chambre froide avec ses casiers existants, ainsi que les portes d'accès existantes.

Suite au sondage envoyé à la population, seules 21 personnes sont intéressées à louer une case.

Au vu des frais à prévoir pour la mise aux normes des installations, ce n'est pas rentable pour le peu de personnes intéressées. Par mesure d'hygiène, il faudrait supprimer la chambre froide.

La commission ad hoc propose dès lors de rejeter le préavis municipal.

b) discussion

Nathalie Fragnière demande combien de réponses ont été reçues sur le sondage.

Dominique Dafflon rappelle qu'il y a 17 retours sur les locataires actuels + 4 personnes après le tout-ménage, soit 21 personnes sur toute la population. D'autre part, il informe que la commission des finances avait demandé la consolidation de la dalle en urgence et que si le conseil demande la réfection du congélateur, la Municipalité l'acceptera.

Philippe Favre demande ce que deviendra ces locaux si le congélateur n'est pas réparé. Dominique Dafflon répond que l'espace va être amélioré et qu'un restaurateur Thaï à l'emporter est intéressé à le louer. Philippe Favre demande pourquoi Diabolic Pizza ne démonte pas la terrasse. Dominique Dafflon lui répond qu'elle appartient à la commune.

André Favre abonde dans le sens de la commission ad hoc car actuellement les prix des congélateurs domestiques sont tout à fait abordables. Le local libre pourrait de plus tout à fait être pris par le locataire.

Gino Angelini demande combien de m² représente ce local et quels sont les travaux à effectuer pour le louer. Victor Favre répond 4 x 4 m² soit environ 16 m². Il faut crépir les murs, mettre une aération en agrandissant un trou existant, faire un trou dans la porte et mettre une grille. Le coût des travaux n'est pas excessif.

Le prix de location sera identique à celui que payait Diabolic Pizza avec un supplément pour le petit local. Victor Favre va regarder pour faire un prix juste et attendait pour cela la décision du conseil.

c) décision

Le Conseil communal

- Vu le préavis municipal no 02/2020
 - Ouï le rapport de la commission ad hoc
 - Attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- Décide de refuser la réfection du congélateur communal tel qu'il a été présenté par la Municipalité par 25 voix, 1 avis contraire et 1 abstention.

8. Propositions individuelles

Il n'y en a pas.

9. Divers

Pierre-Alain Dévaud demande s'il est possible de repeindre le bâtiment du congélateur. Victor Favre estime que c'est faisable.

Mireille Fitzé rappelle que le recours au Tribunal fédéral d'Eric Favre a été refusé et que le poulailler est toujours là. Dominique Dafflon répond que la décision officielle n'est pas encore tombée mais que cela devrait bientôt suivre. Alors, il devra démonter.

Bertrand Favre informe qu'il va faire opposition au démontage de l'échelle à poissons et souhaite être informé de la mise à l'enquête.

Il demande également ce qu'il en est des indemnités de départ des municipaux. Dominique Dafflon informe que ce point sera à l'ordre du jour du conseil de décembre.

Bertrand Favre souhaite savoir ce qu'il en est pour le chemin du Moulin. Jean-Marc Favre informe qu'une somme conséquente de CHF 280'000.- a été mise au budget 2021.

Il demande jusqu'à quand la remorque « congélateur » va rester. Dominique Dafflon répond que la Municipalité attendait la décision du conseil et qu'un courrier va partir dans les prochains jours avec un délai à fin novembre pour reprendre sa marchandise.

Bertrand Favre rappelle qu'il n'y a pas de place de parc vers le futur Thaï à l'emporter. Il propose donc de démonter la terrasse pour faire un parking. Victor Favre informe qu'il y a deux places de parc en face chez Gallandat et une vers la fontaine. Il faudra voir à l'usage si cela est suffisant.

Bertrand Favre demande ce qu'il en est des loyers gratuits pour l'auberge. Dominique Dafflon répond qu'il y a eu que trois mois de gratuité seulement. Actuellement, le loyer est payé en plein mais le chiffre d'affaires est de 35 à 40 % par rapport à avant. La tenancière sait qu'elle peut discuter avec la Municipalité qui souhaite la soutenir car l'auberge est le dernier lieu de vie au village.

André Favre demande s'il est possible de goudronner l'emplacement de la déchetterie. Jean-Marc Favre rappelle que cela fait longtemps que l'on souhaite le faire. Pour l'instant, ce n'est pas possible financièrement (CHF 120'000.-). Il y a aussi une incertitude quant à l'emplacement ou un éventuel déménagement à Echallens.

Michel Roulin rappelle que des plaques ont été posées par terre pour pouvoir marcher au propre. Il suffit dès lors que les bennes soient redéposées au bon endroit. En ce qui concerne le restaurant, il estime qu'elle ne fait pas beaucoup d'efforts.

Philippe Favre s'étonne d'avoir été nommé dans une commission pour la déchetterie et de ne pas avoir été convoqué. Jean-Marc Favre confirme qu'une commission a été nommée et qu'elle sera activée dès qu'il aura de la matière à fournir. Il attend des directives de Valorsa.

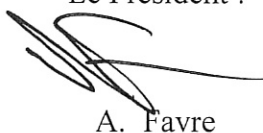
Gino Angelini demande si le restaurant Thaï souhaite faire de l'emporter ou si c'est une exigence de la commune. Vilma Pirrello répond qu'ils veulent débiter à l'emporter six jours sur sept. Puis si cela fonctionne bien, ils mettraient des tables puis souhaitent faire café + croissants tôt le matin.

Philippe Favre remercie pour la réfection de la passerelle sur le Talent exécutée par la PC mais fait remarquer que la barrière est dangereuse car les enfants peuvent facilement grimper. Il demande que cela soit sécurisé.

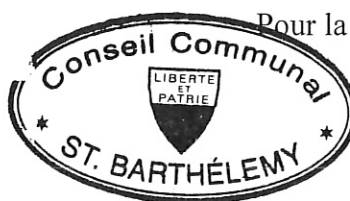
Jean-Marc Favre n'a pas vu le danger et va regarder si on peut remplir au milieu et faire plus haut. Dominique Dafflon confirme qu'il est tout à fait possible de sécuriser l'endroit.

La séance est levée à 21 h. 00.

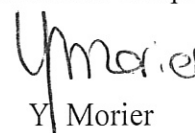
Le Président :



A. Favre



Pour la Secrétaire remplaçante :



Y. Morier